



Date de dépôt : 5 novembre 2024

Rapport

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat accordant une aide financière annuelle de
969 375 francs à la Fondation du Musée international de la Croix-
Rouge et du Croissant-Rouge pour les années 2024 à 2028**

Rapport de Natacha Buffet-Desfayes (page 4)

Projet de loi (13463-A)

accordant une aide financière annuelle de 969 375 francs à la Fondation du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les années 2024 à 2028

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et la Fondation du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est ratifié.

² Il est annexé à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

¹ L'Etat verse à la Fondation du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge un montant annuel de 969 375 francs pour les années 2024 à 2028, sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

² Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

Art. 3 Programme

Cette aide financière est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme D01 « Culture ».

Art. 4 Durée

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2028. L'article 8 est réservé.

Art. 5 But

Cette aide financière doit permettre au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge de conserver la collection et de réaliser le projet artistique et culturel défini dans le cadre du contrat de prestations portant sur les années 2024 à 2028.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

¹ L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de la cohésion sociale.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Rapport de Natacha Buffet-Desfayes

Le PL 13463 a été étudié pendant les séances du 28 août et du 25 septembre 2024 et les procès-verbaux de ces dernières ont été pris par M^{me} Emilie Gattlen et M. Lucas Duquesnoy. Qu'ils soient remerciés de la qualité de leur travail.

Séance du 28 août 2024

Audition de MM. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat/DCS, et Marc Brunnazi, directeur des services support/DCS, et de M^{me} Marie-Anne Falcicola, cheffe de service/OCCS

Il est rappelé d'entrée de jeu que ce projet de loi n'est pas une nouveauté puisque le canton soutient déjà le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR). Il s'agit donc de renouveler ce soutien pour la période 2024-2028.

Le MICR a l'ambition de traiter l'histoire du CICR, mais aussi de faire rayonner Genève. Il est parmi les musées les plus visités par les touristes et fait un important travail de médiation culturelle, tant sur la partie purement artistique que sur les questions en lien avec le droit humanitaire et les droits humains.

Le conseil de fondation est présidé par Isabel Rochat et le musée est dirigé par Pascal Hufschmid, ancien directeur adjoint du Musée de l'Elysée.

Le montant de la subvention augmente de 100 000 francs dès 2024 pour permettre à l'institution de faire face à différentes augmentations, notamment liées aux coûts de l'électricité, mais aussi aux activités de médiation culturelle que le MICR souhaite développer. Le contrat de prestations 2024-2028 veut faire en sorte de poursuivre l'activité liée au patrimoine considérable dont le musée dispose et qu'il veut valoriser, notamment grâce à des expositions hors les murs, à l'instar de celle qui a eu lieu il y a deux ans à Arles et qui a rencontré un fort succès. Le musée doit également continuer à travailler sur la médiation culturelle, notamment auprès des classes d'élèves genevois. Il est également en train de repenser son dispositif d'accueil, que ce soit pour la collection permanente, mais aussi pour les expositions temporaires. Après dix ans, la direction et le conseil de fondation souhaitent en effet revisiter le dispositif permanent.

Il faut également relever que le MICR a le plein soutien de la Confédération, ce qui est relativement rare pour un musée de ce genre. On peut donc considérer qu'il s'agit d'un musée d'importance locale et internationale. Avant même la loi sur la répartition des tâches, le MICR était soutenu par le

canton et, avec l'accord sur la culture et la nouvelle loi pour la promotion de la culture, il a pour objectif de faire revenir la Ville de Genève dans le dispositif de gouvernance et de financement.

Questions des commissaires

Les commissaires s'interrogent sur la question du cofinancement du musée avec la Ville de Genève, souhaitent connaître les comptes de l'institution, s'étonnent de l'augmentation de la subvention liée en partie aux coûts d'électricité et du fait que l'augmentation se répercute sur l'ensemble de la période couverte par le contrat. Ils souhaitent savoir quels acteurs soutiennent financièrement le MICR et s'il existe des risques futurs liés au subventionnement de l'institution par la Confédération et le CICR.

Réponses aux questions des commissaires

Cofinancement du MICR

La stratégie générale sur la prise en compte de l'IN 167 est ancrée dans la LPCCA, qui fixe le cadre général. Dans ce cadre, il y a un accord avec l'Association des communes genevoises, la Ville et le canton. Cet accord a fixé des institutions pour lesquelles il y aura une action prioritaire, à l'instar du Grand Théâtre de Genève. Dans ce cadre, le MICR fait partie d'un soutien souhaité. Si on se rappelle l'article de la LPCCA qui évoque plusieurs façons d'entrer en matière dans une institution, on parle de partenaires prioritaires et de partenaires qui viennent compléter, de partenaires équivalents ou encore de participations ponctuelles sur des projets. Ces éléments de répartition ont permis d'établir la liste des institutions concernées. Le règlement d'application est en cours de rédaction et de négociation avec les communes. Il faut par exemple définir concrètement les questions de financement et donc établir qui paie quoi. La rédaction est en cours, avec 8 partenaires autour de la table qui tentent de faire converger leurs intérêts pour l'élaboration commune de ce règlement. On prévoit la fin des discussions pour l'automne 2024. La définition de la stratégie est organisée sur la base de la LPCCA et de l'accord sur la culture. Il s'agira ensuite de travailler individuellement sur chaque institution, par exemple sur le MICR où le canton souhaite garder son action prioritaire.

Comptes, budget et plan financier du MICR

Les comptes et le budget font partie des annexes au contrat de prestations et figurent sur le site du Grand Conseil. Ces documents permettent de répondre à l'ensemble des questions qui y sont liées. L'annexe 3 du contrat de prestations comporte le plan financier avec l'évolution des coûts depuis 2022 et pour la période du contrat.

Contributeurs financiers hors communes et canton

C'est majoritairement le canton et, dans une moindre mesure, la Ville qui sont associés dans le financement du MICR. Sur le budget général – qui est de 4 588 millions de francs en 2024 – il y a une participation de 1 118 000 francs de la Confédération, de 500 000 francs du CICR, de 838 000 francs des produits d'exploitation, de 37 000 francs de dons et de 960 000 francs de la part du canton de Genève. Il semblerait que le MICR ne soit pas concerné par des diminutions d'aides financières de la part de la Confédération. Concernant le CICR, le comité international a fait état d'un certain nombre de volontés prioritaires, notamment celle du maintien de sa contribution au MICR. L'organisation est consciente de l'attrait du musée, de son rôle comme porte d'entrée sur les activités du CICR et de sa capacité à promouvoir le mouvement et attirer des dons.

Séance du 25 septembre 2024

Audition de M^{mes} Isabel RoCHAT, présidente du conseil de fondation, et Myriam Doré, directrice administrative et finances, MICR, et de M. Pascal Hufschmid, directeur général, MICR

M^{me} RoCHAT présente la vision et les missions du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour illustrer ce que désigne l'art. 5 de la loi.

Genève est la capitale mondiale de l'action humanitaire et de la diplomatie multilatérale. Au cœur du quartier des Nations se trouve ce musée, un espace public ouvert sur la cité et dans lequel, tous les jours, se pose la question suivante : « En quoi l'action humanitaire nous concerne-t-elle toutes et tous ici et maintenant ? » L'action humanitaire fait partie de l'ADN, de l'histoire et du patrimoine genevois. L'actualité quotidienne le rappelle. Pour mieux l'appréhender et la comprendre, le musée fait résonner ces enjeux passés, présents et à venir avec la vie de tous les jours de la façon la plus créative et innovante possible.

Le dynamisme du musée peut être illustré, rien que pour l'été 2024, en quelques événements. Une exposition de photographies d'Henry Leutwyler s'est tenue sur le quai Wilson au mois de juillet, en partenariat avec la Ville de Genève. Quatre expositions ont eu lieu durant l'été 2024 et trois livres ont été publiés, dont un coécrit avec 5000 visiteurs qui ont placardé, sur un mur du musée, leurs vœux et leur façon de considérer l'action humanitaire. Le musée a par ailleurs donné carte blanche aux étudiants de 1^{re} année d'architecture de l'EPFL dans le cadre du projet « Alice » et dont le but était de refaire la terrasse de verdure qui mène au musée. Celle-ci a été aménagée avec des structures en

bois, qui sont utilisées par exemple pour des pique-niques, par des jeunes et des moins jeunes qui font revivre la colline de Prégny. Le musée a également eu l'immense bonheur de recevoir une nouvelle œuvre, le tricycle d'un petit garçon qui, en mai 1945, a été tué par les effets de la bombe atomique. Cet objet a été reçu de manière extrêmement symbolique, en présence des maires de Hiroshima et de Nagasaki, et a donné lieu à une couverture médiatique très importante. Le don de cette œuvre a été rendu possible grâce au travail du directeur du musée, M. Hufschmid, et de son équipe. Enfin, le musée accueillera bientôt, d'une part, l'assemblée générale des associations du Petit-Saconnex – ce qui témoigne de l'ancrage très local de l'institution – et, d'autre part, une délégation du Prix Nobel qui souhaite refaire son musée et s'inspirer pour cela du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Pour mener à bien toutes ces expositions, il est clair que le musée a besoin du soutien financier du canton. A travers des livres, des événements, des contenus digitaux, des ateliers pédagogiques pour les enfants et les familles, des colloques universitaires, le musée s'engage envers des publics extrêmement variés qui se sentent concernés par l'esprit de Genève et par le droit international humanitaire, en particulier les jeunes en formation, de Genève et du monde entier.

Le musée est très fier de contribuer au vivre-ensemble et de constituer une plateforme unique en son genre. A la différence d'autres musées, celui-ci est privé. Il a besoin du soutien financier du canton pour continuer à créer le lien entre les réalités locales et internationales de Genève, tout en lui permettant de franchir une nouvelle étape dans son développement.

M. Hufschmid explique que le musée se trouve à un moment charnière, puisque sa stratégie 19-23 se termine maintenant, sur un bilan d'ailleurs très positif (près de 90% des objectifs atteints), malgré la pandémie. Le musée a ainsi actualisé sa vision, amélioré son fonctionnement et renouvelé ses contenus. Ces nouveaux contenus ont permis de retrouver rapidement le public après le COVID, mais aussi de renforcer l'ancrage de l'institution auprès des Genevois, tout en continuant d'accueillir un public très international.

Le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se démarque de quatre manières. La première est son engagement auprès de la jeunesse, par sa contribution à la formation des jeunes et son soutien à leur arrivée sur le marché du travail. Le musée est un partenaire très actif du DIP, par exemple. Ce musée est aussi pionnier en matière de durabilité. Celle-ci fait partie des structures organisationnelles de l'institution, tant sur le plan économique qu'environnemental ou social. Un partenariat est noué avec les publics, qui prennent part à la création des contenus. De plus, des professionnels de tous horizons apportent leur expertise. Le musée affirme

enfin son esprit entrepreneurial. Il a récemment ouvert le café HINIVUU et lancé une résidence d'artistes avec la HEAD et c'est le seul musée membre du réseau d'entreprises romandes La Fabrique de l'agilité.

Ce travail est mené avec passion par une petite équipe extraordinaire qui compte 12,8 ETP. Cela montre que le musée honore les subventions reçues de manière responsable et agile. Il est à noter qu'il y a un ETP au Musée de la Croix-Rouge pour environ 7672 visiteurs. En comparaison avec d'autres institutions comparables, ce taux montre que la notion de petite équipe n'est pas qu'une appréciation personnelle, mais bien une observation systémique.

La nouvelle stratégie (2024-2028) répond à cinq grands défis liés à 30 actions concrètes, selon une feuille de route qui aboutira, en 2028, au 40^e anniversaire du musée. A noter que la clé de voûte de toute cette stratégie est la nécessaire refonte de l'exposition permanente, qui constitue la motivation principale de la demande d'augmentation de la subvention cantonale.

Les enquêtes réalisées par le musée montrent que l'exposition permanente constitue une motivation centrale pour le public du musée. Une brillante scénographie a certes été mise en place en 2013, mais son contenu essentiel date principalement de l'ouverture du musée (1988) et l'exposition n'a pas été conçue pour suivre l'évolution des enjeux humanitaires. Elle devient obsolète et moins de 1% des collections y est présenté.

Pour la refaire, il n'est pas nécessaire de modifier la structure du bâtiment, ce qui est une chance. La refonte de l'exposition permanente sera donc un projet de scénographie et le musée se réorganise déjà afin de pouvoir mener ces travaux en parallèle de ses autres activités. De nombreux contenus créés depuis 2019 pourront être réutilisés et l'ambition est de le faire de manière progressive, en collaboration avec le public et sans fermer le musée. Cette volonté de rester ouvert répond à plusieurs préoccupations. Tout d'abord, le musée a conscience de sa responsabilité sociale, dont il est fier. Il tient à honorer les liens tissés avec la cité depuis 2019. Ensuite, une refonte progressive est un acte durable, se fondant surtout sur le réemploi. Enfin, il est important de ne pas diminuer l'offre muséale à Genève, alors même que de nombreux musées ferment. L'expérience proposée au public sera par ailleurs en phase avec l'action humanitaire elle-même, qui s'adapte en permanence.

Le financement de la refonte de l'exposition permanente se fonde sur celle des espaces d'accueil, qui vient de se terminer avec succès et pour laquelle l'enveloppe budgétaire était de 650 000 francs. L'exposition permanente représentant trois fois le volume de l'espace d'accueil, ce budget a été triplé (1 950 000 francs). Des fonds du musée y seront consacrés, à compléter si

besoin avec du sponsoring. L'augmentation de la subvention est quant à elle indispensable pour faire face à l'augmentation nécessaire des ETP pour mener à bien la refonte de l'exposition permanente en cours d'exploitation et en parallèle des autres activités du musée. L'objectif est de passer à 14,8, voire 15,5 ETP.

La stratégie 2024-2028 est très pragmatique et innovante de beaucoup de points de vue. La refonte de l'exposition permanente en est la clé de voûte, mais aussi l'agent qui permettra d'avancer sur tous les objectifs. Ce n'est donc pas un acte isolé, au contraire. Par une augmentation de sa subvention, le canton contribuerait de manière décisive au développement du musée, qui s'engage concrètement en faveur du vivre-ensemble et qui souhaite assumer un rôle actif dans son écosystème social, économique et culturel.

En conclusion, il est bon d'avoir l'occasion de mener cette discussion aujourd'hui avec les députés, car les mesures d'économies proposées par la Confédération inquiètent le musée, qui a été mentionné dans le rapport Gaillard. La question porte sur un transfert de compétence de la subvention du Département fédéral des affaires étrangères à l'Office fédéral de la culture dès 2027. En soi, ce n'est pas une mauvaise chose, mais on ignore si l'Office fédéral de la culture peut absorber le montant actuel de la subvention (un quart du budget du musée) et cette proposition, couplée à d'autres, fait craindre un affaiblissement de la Genève internationale.

Questions des commissaires

Les commissaires s'interrogent sur ce que sont les billets suspendus et sur le fonctionnement de la résidence d'artistes. Ils souhaitent avoir des précisions au sujet de l'Association des amis, savoir si certains des objectifs du musée sont liés au développement durable et si le contexte économique a une influence sur la demande d'augmentation de la subvention.

Réponses aux questions des commissaires

Billets suspendus

Les billets suspendus sont une initiative très représentative de l'approche du musée. L'idée est de permettre un acte citoyen de personne à personne, sur le principe des « cafés suspendus » qui permettent, dans certains établissements, d'offrir un café à une personne qui n'en a pas les moyens. Le musée a imaginé le même principe pour des billets. Ainsi, tous les premiers dimanches du mois, le public bénéficie d'un prix réduit à 10 francs. Les visiteurs et visiteuses achètent un billet, puis celui-ci est placé dans une urne. Tous les billets ainsi récoltés sont ensuite distribués à des associations actives

dans le domaine social (Hospice général, Croix-Rouge genevoise, Association Au Cœur des Grottes, etc.), qui les redistribuent à leurs bénéficiaires. Ces derniers peuvent ensuite entrer gratuitement au musée. C'est une manière de vivre en acte les principes humanitaires. A ce jour, environ 3000 billets suspendus ont été accumulés et ont permis à des personnes éloignées du monde de la culture de venir visiter le musée.

Résidence d'artistes

Il s'agit d'une mesure forte qui montre l'engagement de l'institution auprès des jeunes. Les alumni de la HEAD sont invités à répondre à la question ADN du musée : « En quoi l'action humanitaire nous concerne-t-elle toutes et tous ici et maintenant ? », dans un nouvel espace au rez-de-chaussée. L'artiste sera choisi sur la base d'un concours et viendra créer une œuvre avec le public autour de cette question. Les visiteurs pourront vivre un moment de création pour réfléchir différemment aux questions humanitaires. Ceci vise également à soutenir l'éclosion de la carrière de l'artiste. L'œuvre pourra ensuite être acquise pour venir nourrir la collection du musée. Cette initiative est par ailleurs programmée de manière que les personnes qui ne peuvent pas partir en vacances en été puissent participer à cette activité à Genève à cette période-là. Cette initiative multiple répond donc à tous les volets de la durabilité.

L'Association des amis

L'Association des amis a un nouveau président en la personne d'Yves Daccord, ancien directeur général du CICR. Son but est de soutenir les activités du musée dans un esprit pionnier. L'objectif est de proposer aux « amis » de prendre part aux initiatives lancées par le musée. Il existe bien entendu une dimension financière de soutien, mais il s'agirait aussi de créer une communauté active qui aura accès aux coulisses du musée. L'Association des amis est un outil de rayonnement du musée autant qu'un outil de développement de ses ressources propres, via les cotisations et du mécénat.

Développement durable

Le volet écologique peut être illustré par la refonte des espaces d'accueil. Il s'agit du premier espace muséal de Suisse à avoir été rénové à 100% selon les principes de l'architecture circulaire et du réemploi. Le musée a énormément appris de ce projet et il a pu sensibiliser ses publics (plus de 130 000 personnes), puisque cette refonte s'est appuyée sur un dialogue avec les visiteurs. Il a été demandé à ces derniers ce qui pourrait être amélioré pour eux et comment le faire dans le soin des ressources. Tout a ainsi été déconstruit et reconstruit à de nouvelles fins. Ce qui ne pouvait pas être trouvé de cette manière a été récupéré en seconde main dans un rayon de 30 à 60 km autour du musée. Ce sont 4,9 tonnes de CO₂ qui ont ainsi été économisées, soit un

aller-retour Genève-New-York. Sur le volet économique, l'approche durable se manifeste par le soutien aux entreprises locales. C'était vrai dans le projet de refonte des espaces d'accueil, ça l'est aussi pour les associés qui gèrent le café, ou encore pour l'ébéniste des Charmilles qui a réalisé tout le mobilier. Enfin, le volet social peut être illustré par les efforts de certification en lien avec des enjeux de la durabilité, ou par les billets suspendus.

Contexte économique

L'enveloppe budgétaire de 1,95 million de francs a été évoquée pour la refonte de l'exposition permanente. Il faut préciser que celle-ci ne couvre que les travaux de création, de scénographie, de production du projet, mais pas les autres frais, qui arrivent dans les frais de fonctionnement du musée (personnel, énergie, climatisation, etc.). Un besoin d'augmenter les ETP a en outre été identifié. L'objectif pour le musée est vraiment de couvrir ses frais de fonctionnement par ses ressources propres autant que possible. Différents éléments entrent donc en jeu, au centre desquels se trouve l'augmentation de la subvention.

Discussion

Les commissaires estimant avoir reçu les informations nécessaires à la formation de leur avis sur le PL 13463, aucune discussion n'a lieu.

Votes

1^{er} débat

L'entrée en matière est acceptée par 15 oui (2 UDC, 4 PLR, 1 LC, 2 MCG, 1 LJS, 2 Ve, 3 S), 0 non et 0 abstention.

2^e débat

Art. 1	pas d'opposition, adopté
Art. 2	pas d'opposition, adopté
Art. 3	pas d'opposition, adopté
Art. 4	pas d'opposition, adopté
Art. 5	pas d'opposition, adopté
Art. 6	pas d'opposition, adopté
Art. 7	pas d'opposition, adopté
Art. 8	pas d'opposition, adopté
Art. 9	pas d'opposition, adopté
Art. 10	pas d'opposition, adopté

3^e débat

Vote du PL 13463 :

Oui :	15 (2 UDC, 4 PLR, 1 LC, 2 MCG, 1 LJS, 2 Ve, 3 S)
Non :	–
Abstentions :	–

Le PL 13463 est accepté.

Au vu de ces explications, la commission vous invite à accepter ce projet de loi.

Annexe consultable sur internet :

Contrat de prestations :

[https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL 13463.pdf](https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL_13463.pdf)

[https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL 13463 _annexes.pdf](https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL_13463_annexes.pdf)